



Service des affaires corporatives  
Direction du greffe  
Division du soutien aux commissions et comités du conseil  
275 rue Notre-Dame est Bureau R-126  
Montréal Québec H2Y 1C6  
Téléphone : (514) 872-3770  
Télécopieur : (514) 872-9964  
[www.ville.montreal.qc.ca](http://www.ville.montreal.qc.ca)

Le 7 juin 2006

## ÉTUDE PUBLIQUE DU PROJET DE CHARTE DU PIÉTON DE MONTRÉAL

Madame, Monsieur,

La Commission permanente du conseil sur la mise en valeur du territoire, l'aménagement urbain et le transport collectif souhaite vous associer à l'étude publique du projet de Charte du piéton de Montréal. Nous comptons sur votre présence à l'assemblée qui se tiendra :

**Le mardi 13 juin 2006 à 19 h,  
à la salle du conseil de l'hôtel de ville,  
275, rue Notre-Dame Est (métro Champ-de-Mars)**

Le projet de Charte du piéton de Montréal, qui constitue un des outils du Plan de transport, veut reconnaître la primauté du piéton dans l'espace urbain et en même temps affirmer la nécessité, pour le piéton, d'adopter des comportements sécuritaires. Le projet de Charte vise notamment à améliorer les conditions de déplacement des piétons et à faire de la rue un lieu de rencontres et d'échanges. Le projet peut être consulté sur le portail internet de la Ville de Montréal ([www.ville.montreal.qc.ca/commissions](http://www.ville.montreal.qc.ca/commissions)).

Par ailleurs, lors de cette assemblée, la commission adoptera les recommandations relatives au *Bilan 2005-2006 de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme de Montréal*. Le Bilan annuel de la mise en œuvre du Plan d'urbanisme fait l'objet, à chaque année, d'une l'étude publique. La Commission a déjà tenu une assemblée au cours de laquelle les citoyens ont pu en prendre connaissance. Le document peut être consulté sur le portail internet de la Ville de Montréal ([www.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme](http://www.ville.montreal.qc.ca/plan-urbanisme))

La séance prévoit une période de questions et commentaires du public et les personnes qui désirent y participer doivent s'inscrire au cours des 30 minutes précédant l'assemblée ou en communiquant avec la Direction du greffe.

Les documents afférents à cette assemblée publique peuvent être consultés dans les bureaux Accès Montréal, bureaux d'arrondissement et hôtels de ville et à la Direction du greffe.

Pour donner les meilleures orientations possibles aux actions de la Ville, la Commission a besoin de connaître vos points de vue et commentaires. Alors, si vous êtes intéressé par la mise en œuvre du Plan d'urbanisme et par la Charte du piéton, je vous invite à participer activement à cette assemblée publique.

Nous vous attendons en grand nombre

Manon Barbe  
Présidente  
Commission sur la mise en valeur du territoire,  
l'aménagement urbain et le transport collectif